



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-051-2026-01

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2026

Sommaire

Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /

IDF-2026-01-16-00011 - Délibération n°2026-01portant Approbation
du Procès Verbal du CA du 12 novembre 2025 (14 pages)

Page 3

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2026-01-16-00011

Délibération n°2026-01portant Approbation du
Procès Verbal du CA du 12 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N°2026-01 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 12 novembre 2025 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du joint en annexe.

__13__ Administrateurs présents ou représentés
__13__ Voix pour __Contre __Abstentions

La délibération est adoptée

**La Présidente du Conseil d'administration
Carine ROLLAND**

SIGNÉ

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le mercredi 12 novembre 2024 à 15h.

Les administrateurs présents ou représentés sont :

- Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA
- François Dagnaud, Maire du 19^e arrondissement et vice-président du CA
- Colombe Brossel, élue
- Jacques Galvani, élu
- Léa Filoche, élue
- Franck Margain, élu
- Charline Nicolas, élue
- Alice Timsit, élue
- Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée
- Kareen Guiock-Thuram, personnalité qualifiée
- Pascale Dalix, personnalité qualifiée
- Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée
- Rai Souza de Oliveira, personnalité qualifiée
- Sandro Martin, personnalité qualifiée
- Yaël Frydman, représentante du personnel
- Manuel Tomiche, représentant du personnel

Sont également présents :

- Rozenn Bartra, Cheffe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Victorien Bornéat, Conseiller spectacle vivant et musique cabinet de Carine Rolland
- Margot Pennino, Cheffe Adjointe du Bureau du Spectacle - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Robert Lacombe, Sous-directeur de la création artistique - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris

- Clémentine Aubry, Secrétaire générale et adjointe du Directeur, Bénédicte Manceau, Directrice des Ressources, Khadidja Besseghir, Collaboratrice de Direction

- **Introduction de Carine Rolland**

La Présidente remercie les administrateur.ices pour leur présence et indique que c'est la première séance de la nouvelle directrice, Valérie Senghor, qui présentera son projet aux membres.

La présidente énonce l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2025 (Délibération n°2025-23)**

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 septembre 2025 (Délibération n° 2025-24)**

Clémentine Aubry informe qu'une relecture du procès-verbal a permis de se rendre compte qu'il manquait une phrase de jonction dans la mention du processus par lequel il avait été mis au vote la candidature de Valérie Senghor, et l'adoption de celle-ci. Il est indiqué que plusieurs tours de vote ont eu lieu pour départager les candidats. Il semble pertinent de rajouter une phrase indiquant qu'à l'issue de ces tours de vote, la candidature de Valérie Senghor étant arrivée en tête elle est mise au vote de l'ensemble des administrateurs pour en obtenir l'approbation finale. Si cela convient aux membres, elle propose une courte phrase qui ferait le lien entre ces deux parties du paragraphe afin de clarifier ce point.

La Présidente soumet la délibération au vote sous réserve de l'ajout de cette phrase.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Délégation de passation des marchés publics à la directrice (Délibération n° 2025-25)**

La Présidente explique qu'il s'agit de permettre à Valérie Senghor de signer des délégations de passation de marchés publics.

Bénédicte Manceau rappelle que le Conseil d'administration a tout pouvoir sur les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, mais que d'un point de vue pratique, il peut déléguer une partie des sujets ou questions à la directrice pour faciliter la gestion courante de l'établissement. La

délégation de passation des marchés publics par le Conseil d'administration donne à la directrice la possibilité de signer des marchés en dessous des seuils européens.

Au-dessus de ces seuils il est toujours demandé au Conseil d'administration son accord pour le lancement des procédures.

La délégation concerne également les petits marchés qui sont négociés sans publicité et sans mise en concurrence. A savoir, tout ce qui est inférieur à 216 000€. Ce sont en général des marchés de plusieurs années qui peuvent être signés directement par la directrice et au-delà il y a un accord systématique qui est demandé au Conseil d'administration.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité

- **Délégation de passation des procédures d'occupation du domaine public à la directrice (Délibération n° 2025-26)**

Bénédicte Manceau explique qu'il s'agit de donner la possibilité à la directrice de signer des conventions temporaires d'occupation du domaine public. Ces conventions sont signées à l'occasion des événements du CENTQUATRE et des locations d'espaces.

Cette délégation permet de lancer des procédures de mise en concurrence et de signer toutes les conventions, et par conséquent facilite la gestion. Un bilan de fonctionnement de ces concessions d'exploitation sera présenté au Conseil d'administration.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Délégation de gestion des régies à la directrice (Délibération n° 2025-27)**

Bénédicte Manceau rappelle qu'il existe une recette de régies et une recette d'avances qui connaissent assez fréquemment des ajustements sur la nature des dépenses et des recettes.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la directrice à modifier les arrêtés de régies pour faciliter le fonctionnement de celles-ci.

La Présidente soumet la délibération au vote.

La délibération est votée à l'unanimité.

- **Présentation du projet de Valérie Senghor - Directrice**

Valérie Senghor a pris ses fonctions le jeudi 5 novembre. Elle remercie les membres pour leur confiance.

La Directrice présente son projet « Faire corps Faire monde ».

Faire corps pour dire l'urgence à être et faire ensemble, à s'allier, à coopérer dans une société en proie à l'inquiétude et au clivage.

Faire monde pour faire résonner la richesse d'une communauté humaine qui se nourrit de langues, de cultures, d'identités qui s'entrelacent et qui s'augmentent les unes les autres.

Son projet « Faire corps, Faire monde » propose une programmation qu'elle veut généreuse, pluridisciplinaire, interdisciplinaire, et ouverte à toutes les esthétiques, associant artistes émergents et confirmés et revendiquant le principe des résidences comme une source permanente de repérage d'artistes, comme un laboratoire, un observatoire inscrit au cœur du lieu.

Elle veut s'employer à travers ce projet à toucher tous les publics dans leur diversité d'origine, d'âge, de sensibilité, avec évidemment une attention particulière à tous ceux qui nous sont fidèles, les familles, les jeunes et les populations voisines du nord-Est parisien et limitrophe. Pour cela, elle désire développer le modèle du CENTQUATRE qui a démontré sa pertinence, et l'ouvrir à des nouveaux questionnements qui sont devenus plus prégnants ces dernières années, notamment sur le plan sociétal et environnemental.

Des ateliers de travail avec l'équipe auront lieu très prochainement pour mettre en place et déployer le projet qui suppose une interaction très forte entre les différents métiers de l'équipe. Et c'est avec cette équipe qu'elle souhaite mettre toute sa détermination, son énergie et son enthousiasme pour trouver les moyens de donner corps à ce projet à partir de 2026-2027.

- **Point d'information sur la situation du restaurant Grand Central**

Bénédicte Manceau informe que le Grand Central connaît depuis plusieurs années des difficultés financières importantes.

Elle rappelle que pendant la période du COVID, l'établissement a concédé à son gérant un certain nombre d'exonérations de redevances importantes. Ce qui a eu un impact sur le budget de l'établissement puisqu'il n'a pas pu bénéficier du montant des redevances. Cela avait été mis au vote des administrateurs.

Les difficultés se sont se sont poursuivies malgré l'accompagnement de la Direction du CENTQUATRE.

En 2023 le gérant nous informe que le restaurant est en redressement judiciaire. Cela avait été dit lors d'une séance. Sa dette avait alors été consolidée auprès de plusieurs créanciers de plusieurs centaines de milliers d'euros dont 80 000€ de redevances dues à notre établissement sur l'année 2023. Cette dette a été placée en provisions. L'établissement aurait dû percevoir le remboursement de cette créance de manière échelonnée sur 10 ans en lien avec le plan d'apurement acté par le Tribunal de commerce.

Pendant la période de 12 mois le Grand Central était suivi par un administrateur judiciaire et a honoré ses redevances et charges mais depuis début 2025, à nouveau, les difficultés sont présentes et, à ce jour, le gérant n'a pas payé ses redevances, charges et pourcentages de recettes, soit une somme à date, en septembre, de 96 000€.

Le Grand Central a été placé en cessation de paiement en octobre. Une audience s'est tenue le 5 novembre dernier. Il fermera ses portes et cessera son activité le 19 novembre prochain.

Clémentine Aubry rappelle que la convention du Grand Central se terminait en juin 2026 et que l'établissement fera paraître un appel à candidatures début 2026.

Il faudra trouver une solution temporaire pour assurer une continuité de service puis un nouveau repreneur à compter de septembre 2026. Elle précise que des travaux doivent être prévus dans cet espace de restauration. Il en sera question dans le cadre de la partie investissement du budget, car il est nécessaire de mettre le lieu aux normes et le rendre son fonctionnement optimal.

Manuel Tomiche demande si le camion à pizzas et le mobilier attenant vont quitter les lieux.

Clémentine Aubry dit que le liquidateur doit réaliser un inventaire des biens et matériels du Grand Central dont le camion à pizza. Elle ajoute que le CENTQUATRE dispose de l'usage de l'espace pop-up qui pourra être investi par le nouveau restaurateur éphémère.

- **Approbation de la décision modificative n° 1 du Budget 2025 (Délibération n°2025-28)**

Bénédicte Manceau présente les variations des dépenses et des recettes ajustées en fonction de l'actualité du 1er mois de la saison 2025-2026.

Les recettes d'activité sont en nette augmentation par rapport au budget supplémentaire. Il faut se référer au dernier budget voté. Les bonnes recettes de commercialisation sont en hausse par rapport au BS et au BP. Cela s'explique par la confirmation, arrivée à l'été, de l'accueil des défilés de mode Margiela.

Ensuite il y a des petites variations à la baisse sur la production puisqu'il y a eu un peu moins de billets vendus sur les concerts, et il y a eu l'annulation notamment d'un concert de Color Stone of Paris. Du côté de la direction des publics une baisse est observée dû à une subvention qui n'a pas été obtenue pour un projet de chant-signé.

Pour la direction de l'ingénierie et de l'innovation, il est prévu une légère hausse des recettes sur des projets qui se réaliseront d'ici la fin de l'année.

La direction de la commercialisation et du mécénat a eu des dépenses supplémentaires liées à des frais techniques pour les événements de l'automne.

Des ajustements des dépenses ont été effectués à la direction de la production. Cela est lié à des dépenses techniques ou de recrutement d'intermittents pour déployer des projets à l'automne qui se sont finalisés.

A la direction des publics, il a fallu là aussi ajuster les prestations d'accueil sur 2 projets de l'automne et sur début 2026.

La direction de la communication a pu contrôler ses dépenses, avec une légère baisse, malgré la biennale Némó.

La direction de l'ingénierie et de l'innovation a augmenté ses dépenses en raison de l'ajustement des projets mais cela est compensé par les recettes.

Le différentiel entre les recettes et les dépenses d'activité est positif. L'augmentation des dépenses et l'augmentation des recettes est de +52,7K€. Cela démontre une activité dynamique et vertueuse de l'établissement.

Pour la partie fonctionnement, les recettes font apparaître une baisse de 227K€. Il s'agit d'une baisse de la subvention complémentaire demandée à la ville qui a été revue de 500 000€ à 100 000€. La somme de 500 000€ avait été inscrite au BP ou au BS. Nous avons reçu la confirmation il y a quelques jours que la Ville nous octroierait 100 000€. Le niveau de des recettes de gestion a été ajusté à cette occasion.

Les dépenses liées de fonctionnement général, sont en légères hausses de 43K€ par rapport au BS. Cela est le résultat de différentes variantes. Le budget de la masse salariale a baissé de manière très significative de 148K€ en raison des départs de personnel qui n'a pas été remplacé immédiatement. Certaines dépenses salariales ont été remplacées par de la prestation de service. Ce qui d'un point de vue budgétaire ne se comptabilise pas au même endroit.

Du côté de l'activité, il y a eu une augmentation des dépenses de bâtiment de 38K€. Cet ajustement de dépenses diverses est lié à la maintenance. Il y a aussi d'autres augmentations qui sont liées notamment aux frais généraux.

Il a fallu inscrire des provisions pour risques par rapport à certains clients, notamment des clients pour des événements commerciaux. En effet, certains sont en difficulté et il est compliqué de recouvrer ces créances.

Le sérieux piratage informatique dont l'établissement a été victime à l'été 2025 a obligé à prendre des mesures en urgence pour faire intervenir une société spécialisée et récupérer les données de l'établissement.

Il a également été nécessaire d'élever le niveau de sécurité du système d'information en se dotant d'un antivirus beaucoup plus performant et beaucoup plus coûteux. Ceci a donc entraîné un surcoût non prévu au BS.

Clémentine Aubry ajoute que dans ces évolutions certaines sont d'ordre conjoncturelles notamment celle liée à la masse salariale affichée en baisse. Cela représente une enveloppe globale, mais elle précise que

la masse salariale n'est pas actuellement en baisse. Elle indique que certaines dépenses augmentent en raison d'événements exogènes qui s'imposent à nous.

Concernant le piratage, elle rappelle qu'un certain nombre d'établissements ont été touchés par ce type d'incident. Certains n'ont pas récupéré leurs données pendant des mois. Elle salue le travail de l'équipe informatique qui a réussi à rétablir les archives de données, mais aussi le logiciel de paye ou de comptabilité. Cela aurait pu être beaucoup plus grave et plus pénalisant pour l'établissement.

Bénédicte Manceau présente le résultat de fonctionnement avec un total des dépenses à 18 671 279€ et des recettes à 18 247 927, ce qui fait un résultat prévisionnel de l'exercice 2025 à – 423 352€. L'excédent antérieur étant à peu près équivalent, cela permet d'arriver à un solde cumulé tout juste positif à 468€. Elle répète que ce résultat est un résultat prévisionnel qui sera affiné avec les derniers mouvements de l'année qui vont arriver d'ici mi-décembre.

Clémentine Aubry souligne que ce résultat prévisionnel de l'exercice intègre la subvention de 100 000€ confirmée par la ville.

Bénédicte Manceau poursuit sur la section investissement qui fait apparaître une variation de dépenses de -221 000€ au titre de la DM1. Sachant qu'au budget supplémentaire il avait été prévu : 1 044 000€ de dépenses sur la partie investissement mais qu'il a été nécessaire de réajuster ce prévisionnel à la baisse car nous n'avons pas eu le versement de l'intégralité de la subvention de 400 000€ votée par la Ville. Il y a toujours un décalage entre le moment la subvention est votée et le moment où elle est versée. De plus le niveau de versement est lié à la réalisation des achats et des travaux. La problématique est que l'établissement n'a pas un niveau de trésorerie suffisant pour faire l'avance des dépenses avant le versement de la subvention.

Ainsi des travaux ou achats seront reportés en 2026 dans la mesure où LE CENTQUATRE aura la capacité financière à pouvoir suivre le plan pluriannuel d'investissement qui a été présenté en janvier 2025 au Conseil d'administration.

Carine Rolland questionne Rozenn Bartra sur l'éventualité d'inscrire un montant d'investissement de manière statutaire, comme c'est le cas pour le fonctionnement.

Rozenn Bartra répond qu'il semblerait qu'il y ait une jurisprudence qui permettrait, s'il y avait une modification des statuts, de l'inscrire comme la contribution statutaire, il serait possible aussi de re socler à la hausse, de la même façon, l'investissement en écho au plan pluriannuel qui avait été présenté et puis aux besoins qui se présenteront dans les années qui viennent. Cela permettrait de socler et de sécuriser chaque année une subvention de la ville à l'établissement.

Carine Rolland ajoute qu'au vu des spécificités du bâtiment qui est vaste et divers dans ses structures et ses usages, il est certain que les besoins n'iront pas décroissants.

Clémentine Aubry rappelle que le budget d'investissement a été augmenté ces deux dernières années, de 600 000€ sur les années précédentes il est passé à 1 000 000€ pour être à la hauteur de ce qui est prévu dans le plan pluriannuel et qui engage à la fois l'établissement sur son budget avec l'aide des subventions de la ville, mais aussi la ville puisque c'est un engagement conjoint à effectuer certains travaux avec une répartition qui est assez claire et une volonté commune de réaliser parfois des investissements assez lourds en termes de travaux et de renouvellement de matériel structurant. Au bout de 15 ans d'exploitation il est tout à fait naturel qu'il y ait une forme d'obsolescence qui nécessite de réaliser ces travaux.

Valérie Senghor souligne qu'à cela s'ajoute même des pertes de recettes, comme cela a été observé cette année avec des chutes de pierres qui ont induit une remise commerciale à un client. C'est 40 000 euros qui ont été perdus. Il y a maintenant un impact sur le fonctionnement lui-même et, par conséquent, sur l'attractivité du lieu vis-à-vis des clients.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du rapport d'orientation budgétaire 2026 (Délibération n°2025-29)**

Bénédicte Manceau indique que l'année 2026 ouvrira des nouvelles perspectives de développement avec le déploiement du projet de Valérie Senghor. Elle présente le budget tel qu'il est prévu à ce jour.

A savoir : des projets transverses et fédérateurs tel que le lancement de la mise en œuvre du nouveau projet de direction, la poursuite des préconisations du bilan carbone qui s'étale sur plusieurs années. Elle rappelle qu'un bilan carbone a été réalisé en 2024 et a donné lieu à un plan d'action qui est mis en œuvre et qui touche un certain nombre de services. C'est aussi la poursuite de la déclinaison de la RSE, Responsabilité Sociale des Entreprises qui se concrétise par différents projets et notamment un chantier de Qualité de Vie et des Conditions de Travail qui a été mis en œuvre cette année en lien avec le CSE.

Les événements de programmation artistique et de production des expositions récurrentes tel que Circulations. Mais aussi la nouvelle biennale « Habiter le monde ». Concernant les tournées, à ce jour une seule est prévue, et il y aura peut-être d'autres projets à amorcer.

Pour la direction des publics, c'est une pratique artistique qui sera davantage ouverte aux personnes en situation de vulnérabilité.

Clémentine Aubry indique que la note jointe au dossier détaille toutes les orientations. Elle ajoute que c'est une première esquisse, au sens large, des activités du lieu et que beaucoup d'éléments du nouveau projet seront inscrits de manière concrète dans les mois qui viennent.

Bénédicte Manceau donne les prévisions financières de cette programmation telle qu'elle est connue aujourd'hui avec, concernant la Direction de la commercialisation et du mécénat, des prévisions prudentes puisqu'un certain nombre d'opérations ne sont pas connues à l'avance et se décident parfois assez tardivement dans l'année. Elle indique que les clients font de plus en plus attention à leurs dépenses événementielles et qu'il y a aussi une forte concurrence des lieux parisiens. Cela incite à une certaine prudence au niveau du BP sur les recettes de la DDCM. Elle rappelle que les mécénats se signent pour 2 ou 3 ans et certains vont se terminer. Par conséquent, la prévision pour ce service est équivalente à des années moyennes. La direction poursuit le déploiement de nouvelles stratégies pour attirer de nouveaux clients et faire en sorte que notre espace soit optimisé pour les accueillir.

Clémentine Aubry mentionne le départ pour des raisons financières de gros clients fidèles comme le salon Hello tomorrow. Elle rappelle que la grille tarifaire avait été revue.

Il y a d'une part la nécessité d'optimiser et d'augmenter ces tarifs pour un certain type d'offres et d'autre part adapter les tarifs pour des offres grand public, émanant d'associations ou de porteurs de projets dans le cadre de l'ESS par exemple.

Pour la direction de l'ingénierie et de l'innovation, il est prévu une augmentation mesurée du chiffre d'affaires avec une augmentation de la rentabilité sur les petits projets.

Pour la direction des ressources, il n'y a pas d'impact financier.

Pour la direction technique il y a des renouvellements importants d'équipements à prévoir, tant du côté du bâtiment que de l'exploitation, donc le PPI est en œuvre et il est nécessaire de l'appliquer pour pouvoir faire en sorte que ce soit un bâtiment sécuritaire et accueillant.

Clémentine Aubry cite en exemple le parc de lumière LED. Afin d'être beaucoup plus économe et beaucoup plus vertueux en terme environnemental une estimation a été réalisée pour transformer les projecteurs existants en LED pour tout le matériel d'exploitation ce qui représente un plan à 1 000 000€ sur 4 ans. Cela donne une idée de ce que représentent ces chantiers pour un établissement comme le CENTQUATRE.

Bénédicte Manceau informe que les marchés en renouvellement prévoient toujours des augmentations du fait des coûts des marchés qui sont importants pour tout ce qui est sécurité, accueil et ménage. Elle prévoit une augmentation du coût des assurances. Et elle indique une augmentation à prévoir au niveau des dotations en amortissement, puisque plus il y a de dépenses d'investissement, plus il y a un impact au niveau des amortissements qui se répercutent en termes d'écriture.

Sur les dépenses de fonctionnement, la masse salariale est maîtrisée. Il faut tout de même tenir compte des évolutions exogènes de cotisations de SMIC et d'avantages sociaux cumulés des NAO, ainsi que des renforts à prévoir sur la programmation en cas de besoins.

Concernant les recettes de fonctionnement, la Direction de l'établissement continue pour le moment à demander une augmentation de la contribution de 500 000€. Les recettes de gestion resteraient stables.

Concernant les dépenses d'activité, la programmation sera ajustée à partir de l'automne 2026 en fonction du projet et du programme établi et en tout état de cause en cohérence avec les recettes.

Les recettes prévisionnelles sont réalistes pour la DDCM et l'ingénierie.

S'agissant des recettes d'activité, les recettes de billetterie de la programmation, seraient moindres et correspondraient à celle d'une année normale, sans recettes de tournées et sans Biennale Némò.

Les recettes des commerces seront forcément en baisse compte tenu de la fermeture du Grand Central et du temps qui sera nécessaire pour louer l'intégralité du restaurant. Nous faisons une estimation prudente sur la partie événementielle, compte tenu de l'incertitude liée à cette activité.

Nous prévoyons un maintien de bons résultats à l'ingénierie qui restent à confirmer malgré tout en fonction de l'évolution des projets.

Franck Margain fait remarquer que la problématique de la hausse significative des dépenses et coûts de fonctionnement en raison des coûts d'entretien du bâtiment revient souvent et il demande quelle est la partie qui doit prendre en charge entre le bailleur, à savoir la Mairie de Paris, et le CENTQUATRE en tant que locataire. Il questionne sur les marges de progression possibles.

Clémentine Aubry lui répond qu'il y existe un plan pluriannuel d'investissement qui a été présenté lors au CA de janvier dernier et qui montrait que les responsabilités sont réparties entre les services de la ville qui prennent en charge tous les travaux ou le renouvellement de matériel qui relèvent du gros œuvre et du CENTQUATRE. L'établissement prend en charge tout ce qui relève des matériels et infrastructures liés directement à l'exploitation de ce bâtiment. Les choses sont claires et le dialogue a été vraiment très fructueux sur ce plan pluriannuel qui court jusqu'en 2027. Il a débuté en 2023 et répartit clairement les charges des uns des autres avec des estimations budgétaires formulées de notre côté et du côté de la DAC. L'enjeu est d'arriver à tenir le rythme de ces engagements à la fois pour

l'établissement et pour les services de la ville afin de prioriser les achats et les travaux qui relèvent bien évidemment de la sécurité des biens et des personnes, mais aussi de la capacité d'établissement à être dans son niveau optimal d'accueil des publics, des artistes et d'exploitation.

Clémentine Aubry commente les résultats annuels de l'activité entre 2018 et 2025. Il est précisé qu'il y avait au moment du COVID une sorte d'excédent virtuel puisque l'activité était quasiment à l'arrêt et que l'établissement a dû engager toutes les charges nécessaires à la masse salariale et maintenir ses engagements vis-à-vis des artistes car nous n'étions pas éligibles à l'activité partielle.

L'établissement a ainsi terminé chaque année budgétaire en excédent jusqu'en 2021 grâce aux aides COVID ville et Etat en 2020 et 2021.

A partir de 2023 les charges de fonctionnement bâtementaire, notamment, augmentent. La masse salariale également. L'activité de programmation, de commercialisation et d'ingénierie reprennent progressivement. Malgré cela en 2022 le résultat annuel devient déficitaire et n'a cessé de l'être depuis lors, avec cependant une année 2024 plus rassurante. Les excédents nets qui constituaient une espèce d'amortisseur ont atteint 1 500 000€ à fin 2021. Au fil des années ils ont été totalement consommés à raison de 500 000€ chaque an. Aujourd'hui la prévision de 2026 prévoit un exercice en déficit prévisionnel d'environ 400 000€ malgré une demande de contribution de 500 000€ intégrée. Tout ceci ne tient évidemment pas compte de tous les efforts qui vont être menés de développement des ressources. A ce stade, nous ne sommes pas au début de l'exercice, un budget définitif sera présenté en janvier mais, c'est la perspective telle qu'elle se dessine.

Valérie Senghor ajoute que 2026 sera une année à forts enjeux et défis pour l'établissement. Le premier enjeu est le déploiement du nouveau projet dans un calendrier très serré, avec une saison annoncée en juin. Parallèlement, la perte des recettes de tournées (450 à 700 K€) impose une stratégie volontariste pour diversifier les revenus, notamment via le mécénat, l'ingénierie internationale et les projets européens, dont les effets seront différés. L'année sera aussi celle d'investissements urgents pour garantir la sécurité et maintenir la qualité d'accueil. Enfin, dans un contexte budgétaire sans amortisseur, le dialogue avec la Ville de Paris sera crucial pour sécuriser la transition et donner rapidement de la visibilité afin d'engager les projets dès le premier trimestre.

Bénédicte Manceau indique que pour l'instant le plan d'investissement 2026 prévoit 750 000€ d'achats et de dépenses permettant de réaliser des travaux et des changements de matériaux en matière de sécurité, de renouvellement de matériels liés à l'obsolescence, à l'amélioration des conditions de travail, la responsabilité environnementale notamment par la poursuite du changement des éclairages en LED.

Sandro Martin demande quel est le calendrier budgétaire.

Bénédicte Manceau lui répond que le BP sera présenté au prochain CA du 16 janvier.

Clémentine Aubry ajoute que la feuille de route budgétaire sera votée en janvier.

Carine Rolland dit que le CENTQUATRE est dans une situation préoccupante, mais ce n'est pas inattendu puisqu'il en a souvent été question en séance. Le fait est que nous savions que l'établissement consommait son excédent constitué en 2021, et il arrive au bout de la consommation de cet excédent. Il est donc nécessaire d'agir dès le début 2026 sur les recettes de fonctionnement et envisager une hausse de la participation de la ville.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Nomination d'un nouveau comptable principal (Délibération n° 2025-30)**

Bénédicte Manceau indique qu'il s'agit d'entériner le changement de comptable à la direction régionale des finances publiques en raison d'un départ à la retraite. Madame Marie-Gaëlle Darreau a été nommée à compter du 21 novembre 2025.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation de la passation du marché de téléphonie et d'accès internet (2025-31)**

Bénédicte Manceau rappelle que le marché actuel datait de 2021. Il avait été notifié en 2022 pour une durée de 12 mois possiblement reconduit 3 fois ainsi il arrive à échéance en mars 2026. À ce jour, le montant global consommé s'élève à 254 000€ hors taxes en 2 lots. Pour des raisons d'évolution technologiques il est proposé de renouveler ce marché uniquement sur la partie accès internet et téléphonie fixe. Concernant les prestations et fournitures relatives à la téléphonie mobile, nous adhérons à une centrale d'achat car sera moins coûteux et plus pratique.

Il est proposé de passer ce marché pour un montant maximum de 300 000€ hors taxes sur une durée de 4 ans, reconduction comprise. Ce nouveau marché ne sera pas alloti puisqu'il ne concernera que la partie accès internet et téléphone fixe. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la passation du marché et d'autoriser la directrice à signer le futur contrat avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres.

La Présidente soumet la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

- **Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS**

Valérie Senghor et Clémentine Aubry présentent les temps forts de la programmation à venir dont la Biennale Nemo, le festival Beaux Gestes et Impatience.

La Présidente remercie les membres et lève la séance.